



AUCAME
Caen Normandie

Pour une agence écoresponsable



Charte d'écoresponsabilité

OCTOBRE 2020

Introduction	3
1. Ressources	4
2. Mobilités	6
3. Édition	7
4. Numérique	9
5. Événements	10
6. Bien-être	11
7. Faire vivre la charte	12
Pour aller plus loin.....	13
Notes.....	14

7 objectifs, 20 engagements et des actions concrètes pour une agence en transition

Depuis sa création, en 2006, l'Agence d'urbanisme de Caen-Normandie Métropole s'efforce de promouvoir une culture du développement durable à travers l'ensemble des travaux qu'elle mène. Cette culture se traduit également au quotidien dans la vie de l'Agence de manière informelle. L'équipe cherche, depuis plusieurs années, à améliorer ses pratiques.

Le meilleur exemple réside dans les déplacements domicile-travail des salariés : plus des trois quarts des salariés se déplacent à pied, à vélo ou en transport en commun. L'Aucame a d'ailleurs mis en œuvre dès 2017 l'indemnité kilométrique vélo. Cela est notamment possible grâce à la volonté de la direction de localiser les bureaux en centre-ville, à proximité de la gare. Cette localisation permet également d'œuvrer au maintien de l'emploi au cœur de la ville, facteur indispensable de l'attractivité du centre-ville de Caen.

Aujourd'hui, l'Agence souhaite aller plus loin de sa démarche. Ce sentiment est renforcé par la crise sanitaire que nous traversons. L'équipe est collectivement consciente qu'il convient d'inventer, d'imaginer et de proposer de nouvelles manières de faire et qu'il existe des marges de manœuvre pour diminuer l'impact environnemental de son activité. C'est pourquoi, l'Aucame s'engage dans une politique de rationalisation et de sobriété dans son fonctionnement quotidien. Elle veut ainsi montrer sa responsabilité et devenir exemplaire en tant qu'acheteur ou donneur d'ordre auprès de sous-traitants.

Dès 2019, l'agence a engagé, avec la mise en place d'un groupe de travail « développement durable », une démarche globale d'éco-responsabilité pour améliorer la vie au travail et réduire au quotidien l'impact de l'activité sur l'environnement. Fin 2019, ce groupe de travail a élaboré un recueil de bonnes pratiques à adopter par chacun des salariés pour limiter l'empreinte environnementale de l'Agence.

Afin d'incarner ses convictions en matière environnementale et humaine, l'Agence structure une charte d'écoresponsabilité autour de 7 grands objectifs et 20 engagements qui seront tous déclinés par des actions.



1. Ressources

Objectif 1 : Utiliser les ressources de façon raisonnée

1. Optimiser la gestion des fluides (eau, électricité)

- Remplacer les ampoules usagées par des ampoules LED, plus économes et plus durables, en commençant prioritairement par les pièces sujettes à allumages/extinctions réguliers (sanitaires et cuisine).
- Doter les pièces d'occupation temporaire d'interrupteur à détecteur de présence pour éviter les lumières restant allumées.
- Équiper l'agence d'un lave-vaisselle à utiliser prioritairement et en prévoir la gestion au sein de l'équipe.
- Mettre en place une gestion rationnelle du chauffage et de la climatisation, pour garantir le confort des salariés aux horaires de présence et limiter les consommations énergétiques la nuit et les week-ends.

- Ajouter au guide des bonnes pratiques les informations sur le réglage du système de régulation de température, une fois mis en place les principes de gestion rationnelle du chauffage et de climatisation.

2. Développer une politique d'achat responsable

- Privilégier l'achat de thé et de café issus du commerce équitable et des produits ménagers bénéficiant de l'éco label européen.
- Privilégier lorsque le choix est possible, l'achat de matériels ou de consommables produits en France ou en Europe.
- Intégrer une clause environnementale dans les recherches de fournisseurs ou sous-traitants (imprimeurs, traiteurs, entreprise de nettoyage, matériel de bureaux, prestataire informatique...).





3. Limiter la production de déchets dès l'amont.

- Supprimer les éléments en plastique jetable (gobelets, assiettes, couverts, touillettes...) par anticipation de la directive européenne qui prévoit leur interdiction d'ici au 03 juillet 2021.
- Acheter de la vaisselle réutilisable, à l'usage des salariés et pour les besoins des réunions se tenant à l'agence.
- Acheter des carafes pour utiliser l'eau du robinet plutôt que les bouteilles en plastique lors des réunions.
- Lorsque cela est possible, acheter en grand contenant ou contenant rechargeable pour limiter les déchets d'emballage.

4. Trier et valoriser les déchets

- Disposer pour tous les postes de travail et dans toutes les pièces de poubelles ou corbeilles distinctes pour les déchets recyclables et les ordures ménagères.
- Mettre à disposition une corbeille à papier « Récup' brouillons » dans la pièce du copieur pour récupérer les feuilles issues d'erreurs d'impression et les valoriser sous forme de brouillons.
- Étudier la possibilité de mettre en place un composteur pour la copropriété.



Objectif 2 : Repenser les mobilités

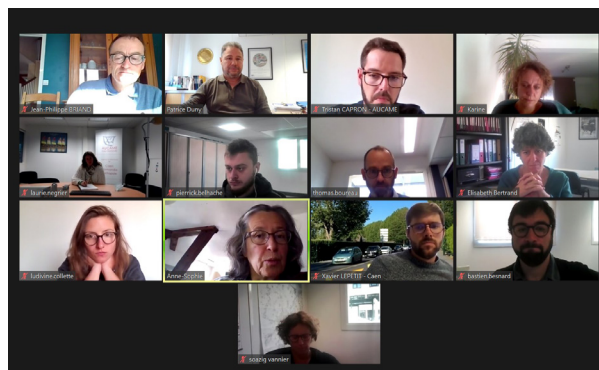
5. Limiter les déplacements

- Faciliter le télétravail des salariés en mettant à place toutes les conditions nécessaires : mise à disposition du matériel, accès sécurisé au réseau, ...
- Privilégier la visioconférence pour les réunions lointaines ou pour les instances de l'Aucame en proposant aux salariés toutes les conditions nécessaires : aménager une salle de visio, équiper les postes de travail de caméra et de micro, ...
- Proposer aux salariés le matériel nécessaire pour sécuriser les déplacements (gilet fluorescent, casque, anti-vol, ...).

6. Encourager activement la mobilité douce des salariés

- Mettre à disposition des salariés un vélo à assistance électrique de service pour les déplacements professionnels.

- Mettre en place le forfait mobilité durable pour les trajets domicile-travail.
- Appliquer un barème d'indemnisation des déplacements professionnels favorisant le mode le plus écologique et le plus pertinent au regard de la distance à parcourir.
- Acquérir un véhicule hybride lors du renouvellement du contrat de la voiture de fonction.
- Encourager les salariés à éviter l'utilisation individuelle de la voiture (co-voiturage, mise à disposition de titres de transport en commun, ...).





Objectif 3 : Avoir une politique éditoriale éco-responsable

7. Encourager des comportements responsables en interne avant la diffusion

- Privilégier les impressions internes sur papier labellisé FSC (*Forest Stewardship Council*, Conseil de Soutien de la Forêt) et Ecolabel, en 70g/m² (au lieu de 80g/m²).
- Limiter l'étendue des impressions : impression des brouillons de travail de format livret en A5 si possible, diaporamas imprimés en 2 diapositives par page et en recto-verso.
- Imprimer le plus souvent possible en noir (sinon deux couleurs ou couleur, avec option économie de toner), recto-verso, en évitant les impressions superflues.

8. S'engager auprès d'un imprimeur qui répond à des normes environnementales

- Avoir un prestataire de proximité (moins d'un km de l'agence) pour limiter le bilan carbone des livraisons qui :
 - privilégie les livraisons des bons à tirer à pied ou à vélo, livraisons plus volumineuses à vélo avec chariot si possible,
 - utilise des papiers fabriqués en France, labellisés PEFC sans chlore ni bois,
 - est engagé dans une politique de recyclage : encres, textiles d'imprimerie (location de chiffons en matières recyclées, collectés, nettoyés et relivrés par la société qui les produit, jusqu'à usage complet), réutilisation des supports des roll up,
 - limite le sur-emballage des publications sous film plastique (livraisons chaque fois que possible en carton, récupéré ensuite).





9. Minimiser l'impact environnemental des publications

- Avoir un volume de publications imprimées à tirages limités pour éviter les stocks inutiles.
- Privilégier les tirages ponctuels en interne : certaines publications en rupture de stock sont parfois imprimées en interne (distributions ponctuelles lors de réunions, rencontres, colloques...) afin de limiter les coûts financiers et environnementaux.
- Diffuser les publications papier par voie postale restreinte aux membres et partenaires concernés. Mise à disposition sur table lors de rencontres, colloques... Consultation et téléchargement possibles de toutes les publications sur le site internet de l'Agence.





Objectif 4 : Adopter des usages numériques sobres

10. Aller vers la sobriété numérique dans le quotidien

- Sensibiliser à la sobriété numérique et adapter les bons usages consignés dans le guide de bonnes pratiques.
- Mettre à disposition des salariés des disques durs externes pour stocker ce qui est utilisé ponctuellement (études à la fin d'un benchmark par exemple).
- Prévoir un temps collectif où chaque salarié doit nettoyer son bureau virtuel (disque dur, forum...) et sa boîte mail.

11. Réfléchir à l'impact du matériel informatique sur l'environnement durant toute sa vie (cycle de vie)

- Renouveler le parc informatique moins régulièrement (dans la limite de l'efficacité technique).
- Recycler l'ancien parc informatique (don à des associations par exemple).





5. Événements

Objectif 5 : Organiser des événements à faible empreinte carbone

12. Choisir le bon lieu entre accessibilité, équité du territoire et sobriété (émission de gaz à effet de serre)

- Privilégier des emplacements facilement accessibles en transports collectifs, à vélo, à pied ou tout autre mode doux.
- Préciser sur les invitations les informations pratiques nécessaires : plan d'accès en transports en commun et lien vers géo-vélo (calculateur en ligne d'itinéraires cyclables), station de vélo, parking à vélo.
- Encourager fortement le co-voiturage et expérimenter des systèmes de mise en relation de covoiturage.
- Penser à proposer des événements en visioconférence pour les participants lointains.

13. Proposer des repas écoresponsables

- Faire appel à des restaurateurs locaux qui privilégient les produits de saison, locaux et issus de modes de production durables.

- Récupérer les surplus avec des contenants réutilisables et les redistribuer pour éviter le gaspillage alimentaire.
- Proposer des ustensiles réutilisables plutôt que jetables (verres, assiettes, couverts...).
- Réduire la consommation d'emballage et privilégier l'achat de contenants en verre ou en matière recyclable (carton, ...).
- Organiser pendant l'événement le tri des déchets.

14. Adapter les supports et les outils de communication à l'éthique de l'événement

- Communiquer l'événement sur des supports numériques.
- Utiliser des supports de communication réutilisables : type *roll up* réutilisable.
- Réutiliser les badges personnalisables.
- Dissocier les pochettes et documents (pochette regroupant la version papier des présentations, des documents annexes, voire du papier, un stylo...). Tous les participants ne souhaitent pas forcément une pochette ou tous les documents.
- Communiquer sur l'éthique de la journée et sur les points importants à savoir.





Objectif 6 : Favoriser le bien-être au travail

15. Végétaliser l'agence et les bureaux en privilégiant les essences locales

- Proposer de jeunes pousses avec pots en terre pour chaque bureau (purification de l'air, rôle apaisant des plantes...). Parmi les essences possibles : dracaena de Karine (quasi increvable), ficus, chrysanthème ou cyclamen pour ceux qui aiment les fleurs...
- Organiser un tour d'arrosage au moment des congés.

16. Favoriser l'activité physique et la détente des salariés

- Sur le temps de travail ou le temps de trajet, favoriser les mobilités actives, faire des pauses régulières (toutes les heures) pour regarder au loin et faire des étirements, privilégier le dialogue direct avec un collègue plutôt que passer par le téléphone interne, prendre l'escalier plutôt que l'ascenseur...

- Étudier la possibilité d'installer une douche à l'agence pour permettre aux salariés qui viennent à vélo de se laver et pour favoriser les activités sportives sur le temps du midi.

17. Favoriser les temps de convivialité et entretenir l'esprit d'équipe

- Organiser des séminaires en prévoyant un temps de convivialité et de découverte dans la journée.
- Proposer de temps en temps une pause-fruits en plus des traditionnelles viennoiseries pour la pause-café du matin.





7. Faire vivre la charte

Objectif 7 : Faire vivre la charte

18. Former et sensibiliser les salariés

- Encourager la participation des salariés aux sessions de formation proposées par les organismes de prévention pour la santé au travail (par exemple concernant les bonnes postures devant l'ordinateur ou les risques psycho-sociaux).
- Proposer une formation aux premiers secours à tous les salariés qui le souhaitent et faire régulièrement les sessions d'entretien des acquis.

19. Mettre en œuvre la charte

- Développer des outils de communication auprès des salariés et des membres de l'Agence pour favoriser la mise en œuvre de la charte.
- Mettre en place une revue de projet annuelle entre le directeur, le CSE et des membres du groupe développement durable pour évaluer la mise en œuvre de la charte et le cas échéant, la faire évoluer.

20. Faire évoluer les bonnes pratiques des salariés et de l'Agence

- Mettre en place une boîte à idées permettant à chacun de faire des propositions de bonnes pratiques des salariés et de l'Agence.
- Permettre au groupe développement durable de se réunir pour discuter collectivement des évolutions à proposer lors de la revue de projet.
- Faire un point rapide sur la charte chaque année à l'occasion du séminaire d'équipe.





Liens utiles aux bonnes pratiques écoresponsables :

- ▶ www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques :
vous y trouverez un ensemble de fiches, ouvrages
et conseils pour vous aider dans votre démarche
écoresponsable.

Par exemple :
 - » **« La face cachée du numérique – réduire les impacts
du numérique sur l'environnement »** – Ademe, nov.
2018
 - » **« Éco-responsable au bureau – actions efficaces et
bonnes résolutions »** – Ademe, janv. 2019
- ▶ www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/bureau :
vous y trouverez de nombreux conseils pour
limiter l'impact de vos activités de bureau sur
l'environnement.
- ▶ www.ademe.fr/labels-environnementaux :
l'Ademe a sélectionné et passé à la loupe près de 100
labels. Ce site permet de vous donner des repères pour
une consommation écoresponsable.



Notes



Elaboré en cohérence avec les pratiques développées
par le groupe de travail « développement durable » de l'Aucame
(cf. « *Pour une agence écoresponsable, guide des bonnes pratiques
à destination des salariés* »)
et imprimé en interne à faible tirage, sur papier labellisé FSC et Ecolabel EU.

Rédaction & mise en page : Aucame 2020

Directeur de publication : Patrice DUNY

Contact : contact@aucame.fr

www.aucame.fr



Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde - 14000 CAEN

02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr